



Immobilier, possession de maison au Maroc

Par Visiteur

Bonjour,
je possède une maison au Maroc, n'étant pas sur place toute l'année, je l'ai loué, pour une petite sommes à une personne que je connais. Aujourd'hui je souhaiterais récupérer mon bien pour éventuellement le vendre. Mais ce dernier ne veut pas quitter la maison sinon en échange d'une grosse sommes d'argent. Donc quel recours ai-je?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Est ce que le contrat de bail prévoit un délai de préavis que vous devez respecter en tant que bailleur afin de rompre le contrat de bail?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour et merci pour votre promptitude à répondre,
Il n'existe aucun contrat de bail, seulement un accord.
Donc encore moins de préavis.

Par Visiteur

Monsieur

Dans ce cas vous devez saisir les autorités marocaines compétentes en la matière afin d'entamer une procédure d'expulsion.

Cordialement